BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
DBE LRO
Immeuble l'Optimum
Zac Blaise Pascal
34000 MONTPELLIER

Rapport d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 30147815/S2/1/AM-DTA_V1

Rédigé le : 06/02/2026

Date de commande : 08/01/2026

DONNEUR D'ORDRE

CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE

Angélique SOUM
SCES GENERAUX
2 ALLEE DE BEZONS
11017 CARCASSONNE

SITE D'INTERVENTION

C.P.A.M. DE L'AUDE

SCES GENERAUX
CARCASSONNE

Latitude : 43.212200 / Longitude : 2.359100
Date(s) d'intervention(s) :
Le 14/01/2026

OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Benjamin LACOME	Diagnostiqueur immobilier	Certification N° 9643074	Benjamin LACOME



Le présent rapport comporte 16 pages, dont 9 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

Copyright BUREAU VERITAS

SOMMAIRE

1. RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION **3**
1.1. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B 3

2. CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION **4**
2.1. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B 4

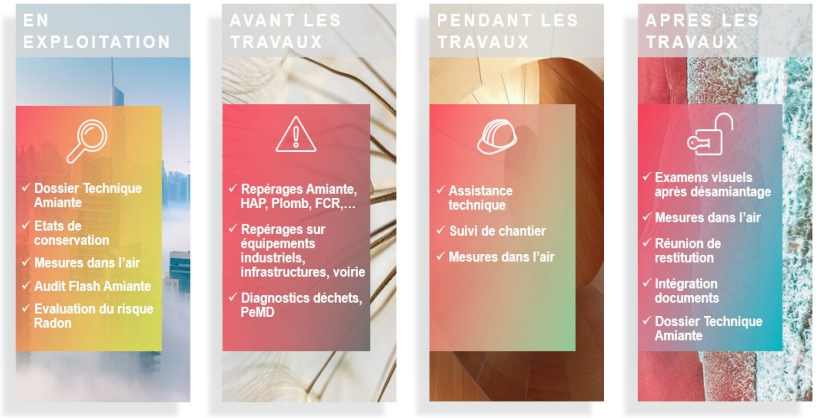
3. INFORMATIONS GENERALES **5**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission 5
3.2. Parties prenantes 5

4. DESCRIPTION DE LA MISSION D'EVALUATION **6**
4.1. Références réglementaires 6
4.2. Méthodologie de la mission 6

5. CONDITIONS DE REALISATION DE L'EVALUATION **7**
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 7

6. ANNEXES **8**
6.1. Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 9
6.2. Attestation d'assurance 14
6.3. Certificat de compétence 16

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

1.1. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B

Matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante

N° ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Description	Observation	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation
5	SOUS - SOL -> COUR ANGLAISE 2	Conduits	Conduits	Fibres-ciment		EP
9	SOUS - SOL -> LOCAL TECHNIQUE 5	Conduits	Conduits	Fibres-ciment		EP
8	R+4 -> DEBARRAS	Conduits	Conduits	Fibres-ciment		EP
1	TOITURE	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	Protection physique continue en bon état de type Revêtement souple adhérent	EP
2	TOITURE	Conduits	Conduits	Fibres-ciment		EP

2. CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

2.1. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B

Il est recommandé au propriétaire de faire procéder à :

Pour les produits et matériaux ayant obtenu la recommandation évaluation périodique (EP) :
Le(s) matériau(x) ou produit(s) concerné(s) contenant de l'amiante et l'étendue des dégradations qu'il(s) présente(nt) et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le(s) matériau(x) ou produit(s). Cette évaluation périodique consiste à :
a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Obligation en cas de travaux de retrait ou de confinement et avant toute restitution des locaux traités :
Obligation du propriétaire de faire réaliser un examen visuel de l'état des surfaces traitées par un opérateur de repérage répondant aux conditions de l'article L. 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Il fait également procéder à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air à l'issue du déconfinement qui doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : C.P.A.M. DE L'AUDE
SCES GENERAUX
11017 CARCASSONNE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
C.P.A.M. DE L'AUDE	Administrations, bureaux	IGH et ERP de la 1ère et la 2ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Angélique SOUM	Donneur d'ordre	CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE	SCES GENERAUX 2 ALLEE DE BEZONS 11017 CARCASSONNE	+33687483182
Angélique SOUM	Détenteur du DTA, Propriétaire	CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE	2 ALL DE BEZONS 11000 CARCASSONNE	+33 6 87 48 31 82 - angelique.soum@assurance-maladie.fr

4. DESCRIPTION DE LA MISSION D'EVALUATION

Ce rapport est établi dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, contenant de l'amiante.

La mission d'évaluation de l'état de conservation ne s'applique qu'aux produits et matériaux listés au paragraphe «1. Résultats de l'évaluation de l'état de conservation», ayant précédemment fait l'objet d'un repérage amiante.

Le présent rapport ne correspond en aucun cas, et ne peut se substituer, à un rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante tels qu'exigés par les articles R1334-15 à 19 du Code de la Santé Publique et l'article R4412-97 du Code du Travail.

4.1. Références réglementaires

- Code de la Santé Publique : article R1334-23, 1° de l'article R1334-27 et 28, alinéa II de l'article R1334-29-3
- Parties relatives à l'évaluation de l'état de conservation de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013
- Parties relatives à l'évaluation de l'état de conservation de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage évalue par zone homogène l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique contenant de l'amiante, identifiés lors de repérages antérieurs.

L'opérateur de repérage évalue par zone homogène l'état de conservation ainsi que les risques de dégradation liés à l'environnement dans les conditions d'utilisation de la zone, des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique contenant de l'amiante identifiés lors de repérages antérieurs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DE L'EVALUATION

Date(s) de(s) visite(s) :

Le 14/01/2026

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

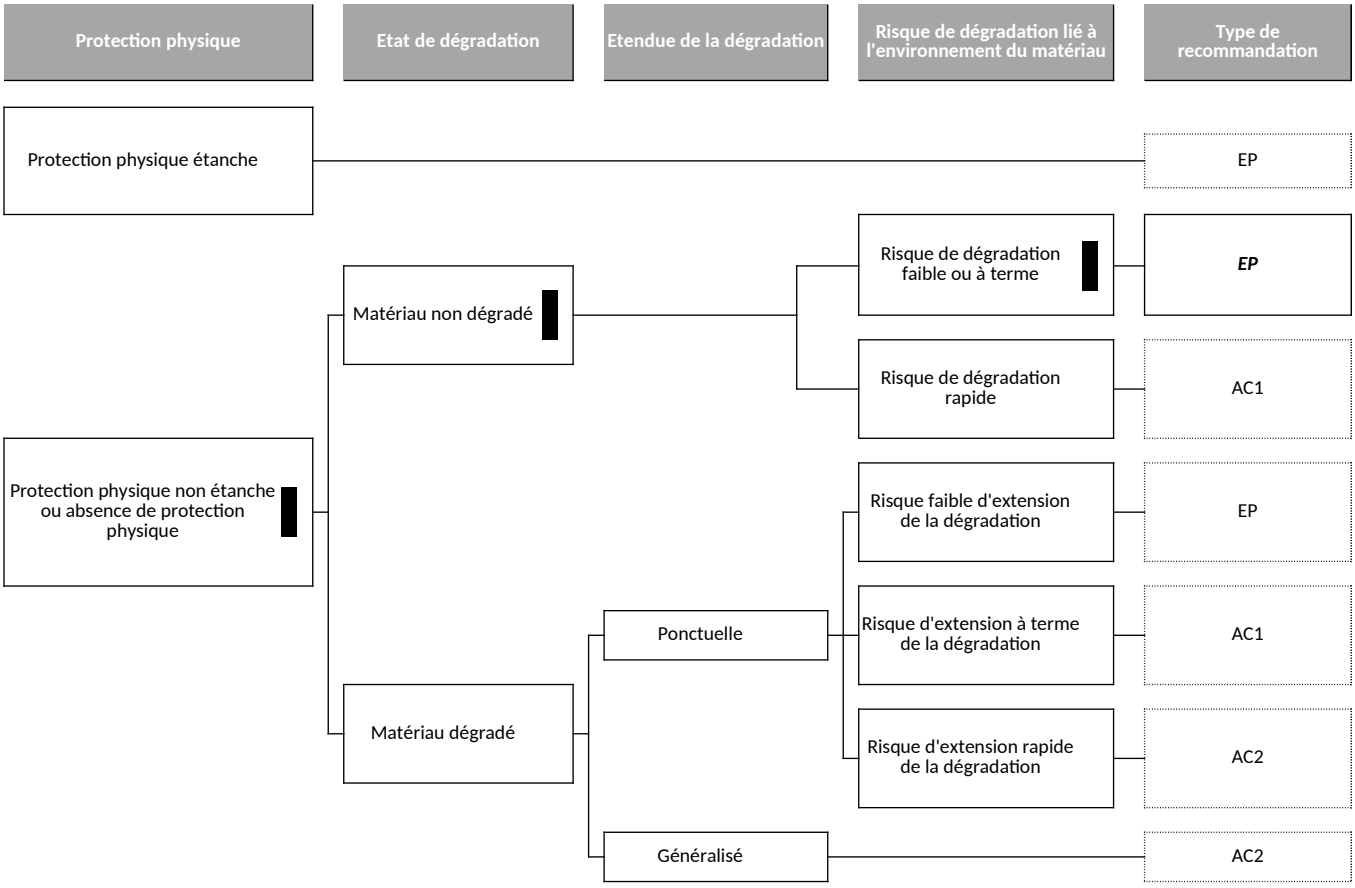
Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage de l'amiante avant travaux	SOCOTEC	14/01/2019	37530/19/346	Présence d'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. ANNEXES

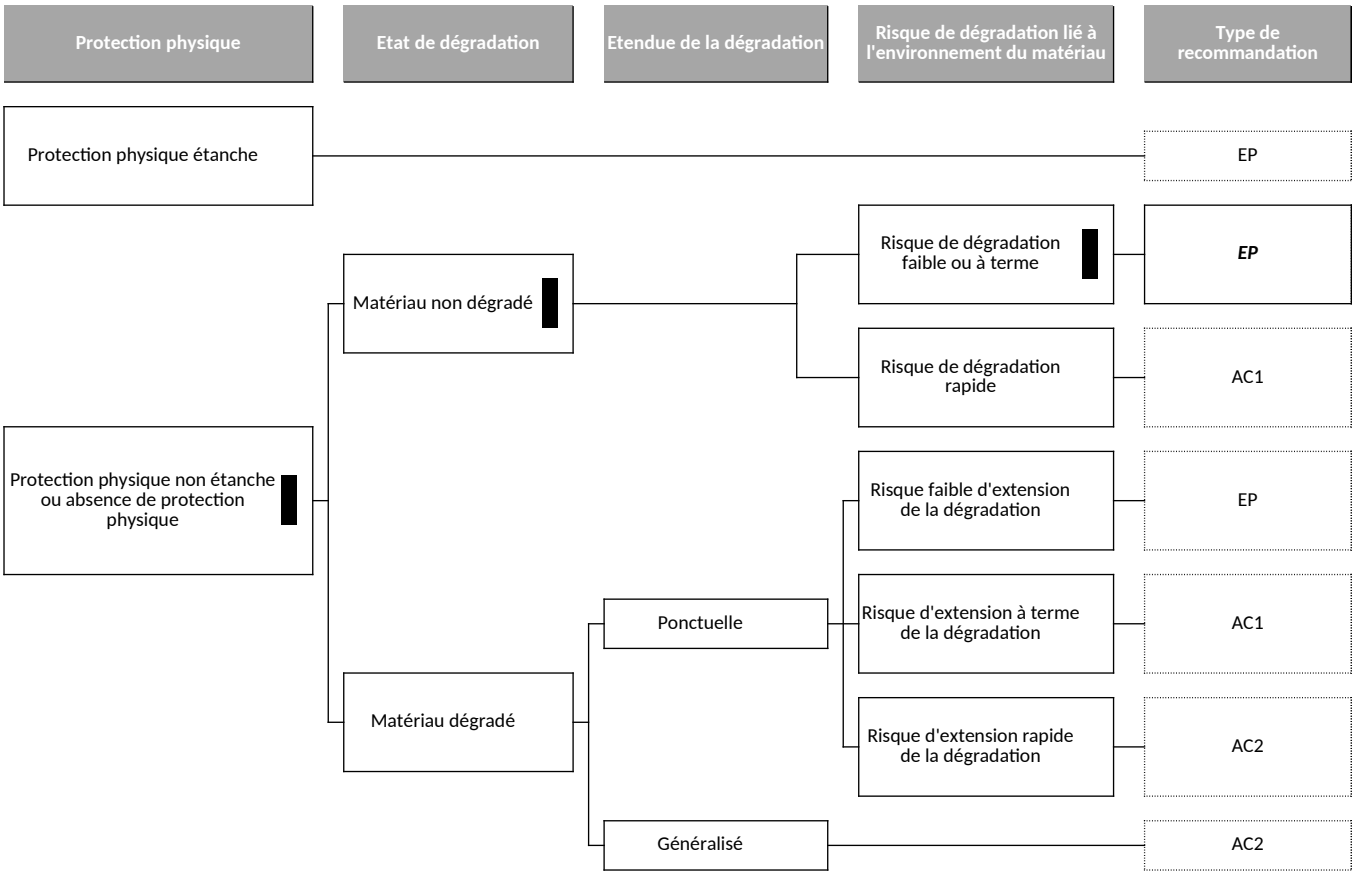
6.1. Grilles d’évaluation de l’état de conservation des matériaux de la liste B

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	30147815/S2/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	14.01.2026
Bâtiment	C.P.A.M. DE L'AUDE
Local / Zone homogène	SOUS - SOL -> COUR ANGLAISE 2 - ZPSO 5



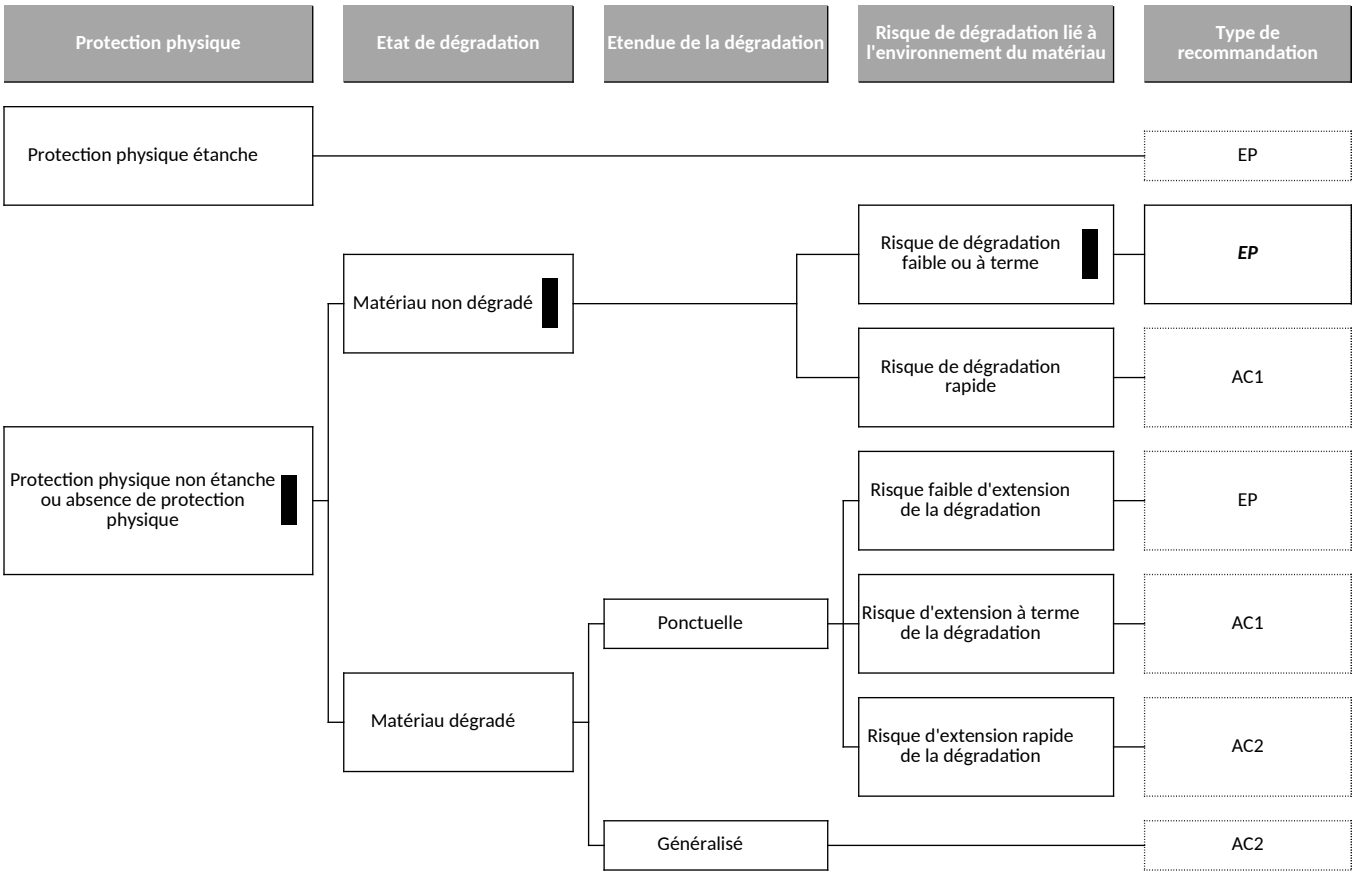
Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	30147815/S2/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	14.01.2026
Bâtiment	C.P.A.M. DE L'AUDE
Local / Zone homogène	SOUS - SOL -> LOCAL TECHNIQUE 5 - ZPSO 9



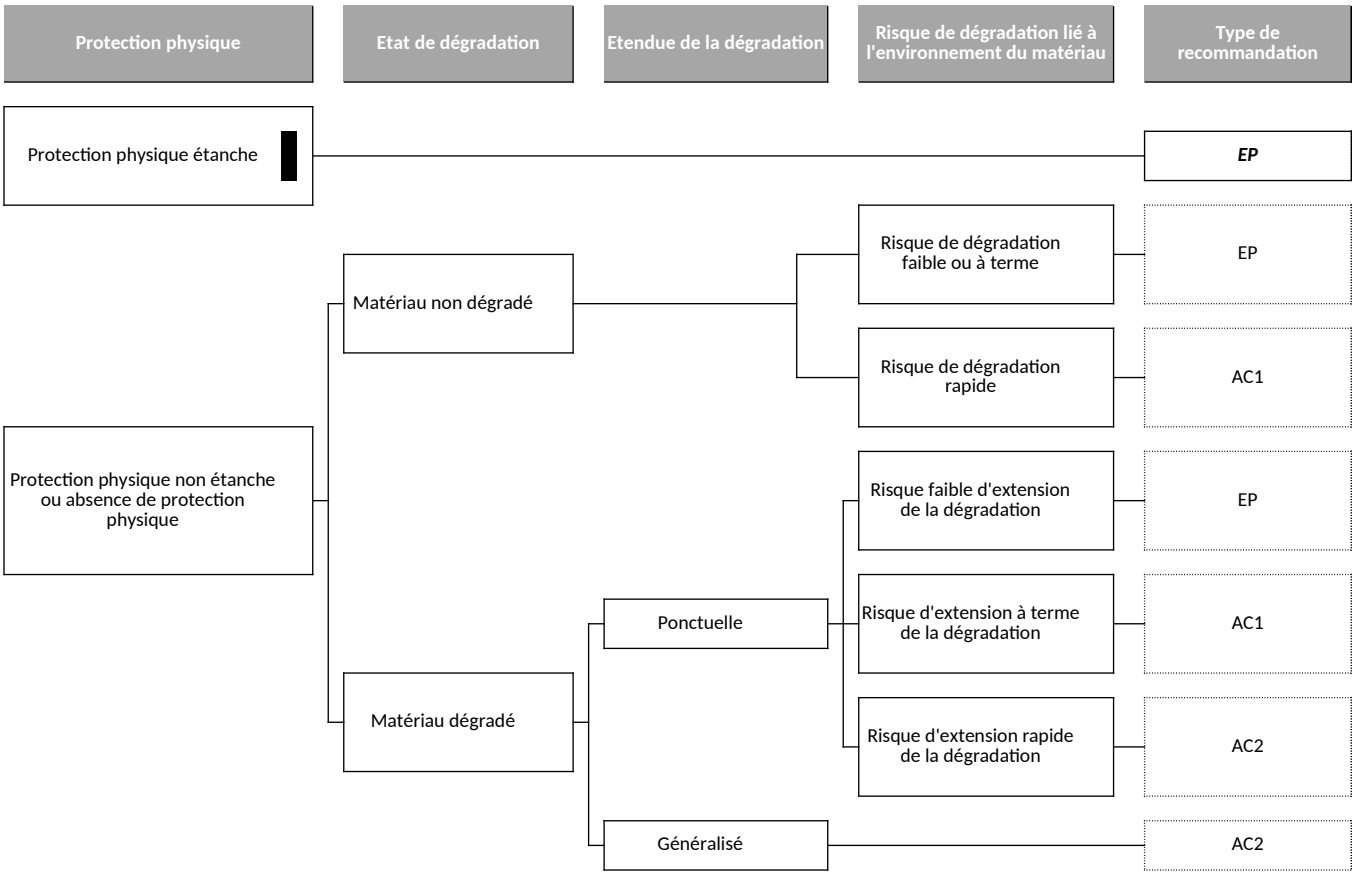
Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	30147815/S2/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	14.01.2026
Bâtiment	C.P.A.M. DE L'AUDE
Local / Zone homogène	R+4 -> DEBARRAS - ZPSO 8



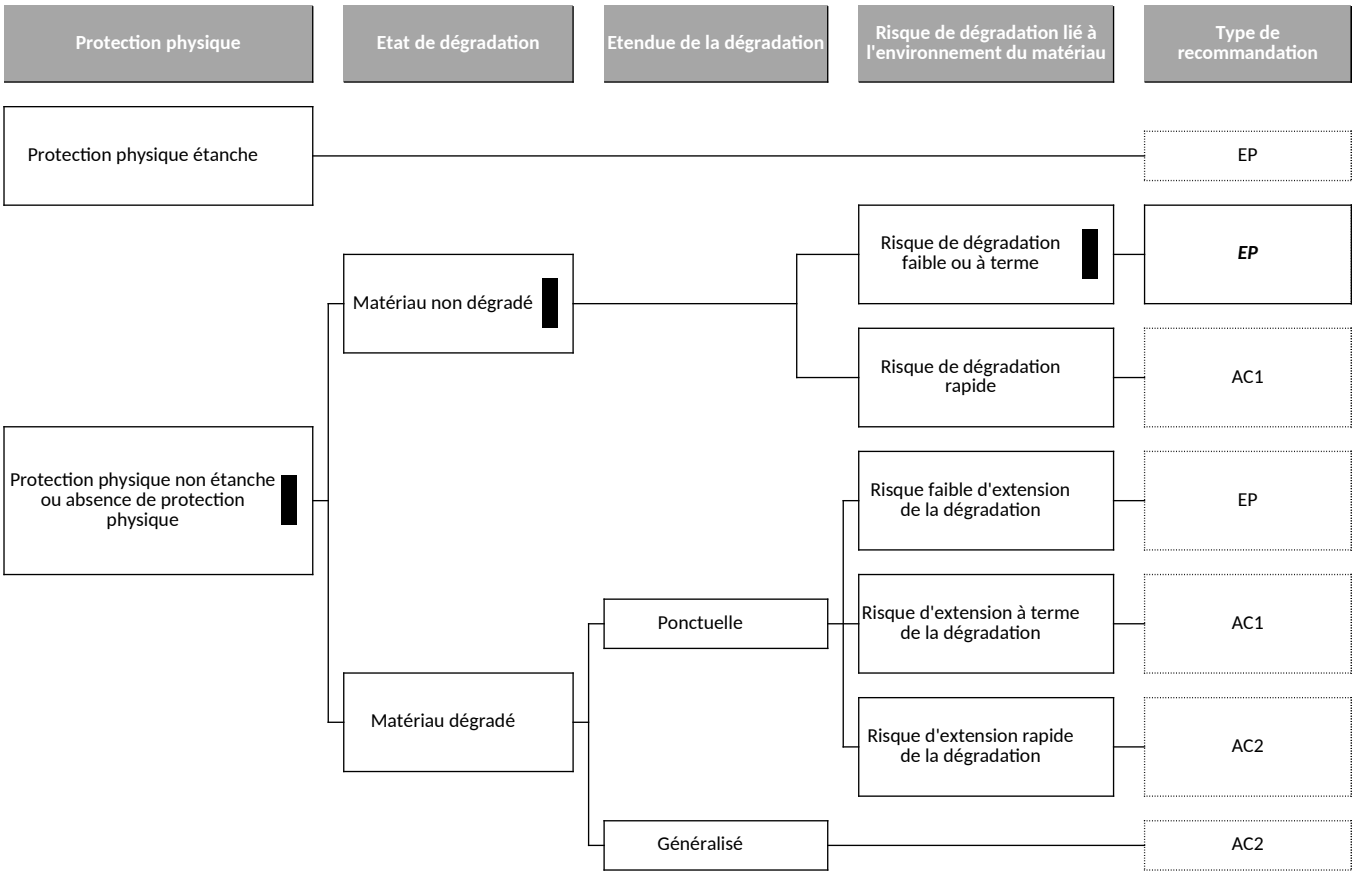
Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	30147815/S2/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	14.01.2026
Bâtiment	C.P.A.M. DE L'AUDE
Local / Zone homogène	TOITURE - ZPSO 1



Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	30147815/S2/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	14.01.2026
Bâtiment	C.P.A.M. DE L'AUDE
Local / Zone homogène	TOITURE - ZPSO 2



Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

6.2. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

6.3. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Benjamin LACOME

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2022	23/03/2029
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2022	23/03/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2022	23/03/2029

Date :28/03/2022 Numéro de certificat : 9643074

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS